

Identification		Numéro de dossier : 1237579009
Unité administrative responsable	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer la demande de piétonnisation de la rue Wellington à l'année (entre la 6ième avenue et la rue Régina) déposée en vertu du droit d'initiative citoyenne et autoriser l'utilisation du surplus de gestion pour un montant de 60 000\$ à cette fin.	

Contenu

Contexte

Le 23 avril 2023, un projet de pétition a été déposé en vertu du Droit d'initiative incorporé en septembre 2009 à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* . Cette pétition a réclamé la tenue d'une consultation publique sur la piétonnisation en permanence de la rue Wellington.

La pétition a recueilli 3 031 signatures dans les délais prévus. Après analyse, elle a été déclarée conforme par la secrétaire d'arrondissement (GDD 1232098006). Le 28 août 2023, l'avis relatif à la conformité de la pétition a été transmis à la personne contact désignée.

En vertu de ce droit d'initiative, l'Arrondissement est dans l'obligation de tenir une consultation publique. Indépendamment de cette obligation, l'Arrondissement a à cœur la participation citoyenne et souhaite que la communauté puisse s'exprimer activement sur des enjeux qui les concernent directement, comme celui-ci.

L'Arrondissement estime que la complexité et l'importance de ce dossier justifient de confier la tenue de cette consultation à une entité qui pourra offrir une garantie d'objectivité et d'impartialité de manière à renforcer la confiance de la communauté envers la prise de décision.

L'*Office de consultation publique de Montréal* (OCPM) est reconnu pour son indépendance, sa transparence et son expertise en matière de participation publique.

Ainsi, l'arrondissement de Verdun souhaite que la Ville de Montréal mandate l'*Office de consultation publique de Montréal* pour la tenue de la consultation publique sur ce dossier. Cela nous paraît d'autant plus justifié par le fait que tant la démarche que les recommandations qui en seront issues pourront servir l'ensemble des arrondissements de la ville.

L'arrondissement de Verdun adresse cette demande à l'*Office de consultation publique de Montréal* afin de s'assurer de la tenue de consultations sur ce dossier d'importance impliquant plusieurs parties prenantes, les citoyens, les commerçants, les partenaires et les entreprises.

Historique de la rue piétonne

L'arrondissement de Verdun en collaboration avec la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW) ont réalisé la première piétonnisation estivale de la rue Wellington à l'été 2020 durant la pandémie de la COVID-19. L'aménagement de la rue piétonne a créé des opportunités pour la population et les commerçants en permettant de répondre aux restrictions sanitaires liées à la pandémie et d'améliorer l'accès aux commerces et aux restaurants de la rue Wellington. Cette première piétonnisation fut fort appréciée ce qui a mené l'arrondissement de Verdun et la SDCW à considérer la piétonnisation pour l'année suivante et les années subséquentes.

La rue Wellington piétonne s'étend sur 1,3 km soit de la rue Régina à la 6^{ième} avenue. En 2023, elle a duré du 1^{er} juin 2023 au 9 septembre 2023.

En 2021, les artères piétonnisées devaient répondre aux grands objectifs suivants :

1. Soutenir la relance économique en tenant compte des besoins et attentes des commerçants en termes d'espace et de capacité d'accueil;
2. Faciliter le maintien des mesures sanitaires sur le domaine public montréalais, en réponse aux enjeux de santé publique et de mobilité;
3. Offrir une expérience de la rue qui soit confortable, conviviale, attrayante et qui favorise la qualité de vie à l'échelle des quartiers.

Le Service du développement économique a lancé un premier programme de soutien aux artères piétonnisées.

L'arrondissement de Verdun en collaboration avec la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW) ont réalisé le projet de la rue piétonne pour la période estivale pour l'année 2021.

Par la suite le programme de soutien aux artères piétonnes a évolué et ses objectifs étaient les suivants:

1. Favoriser des aménagements piétons qui permettent l'amélioration de la qualité des milieux de vie, à l'échelle des quartiers et en toutes saisons;
2. Soutenir la vitalité commerciale des artères piétonnisées;
3. Soutenir de manière structurante la qualité et la durabilité des projets de piétonnisation en proposant un appel à projets sur 3 ans.

L'arrondissement de Verdun a été retenu dans le cadre de cet appel à projets et a travaillé en étroite collaboration avec la SDCW afin de réaliser la rue piétonne en 2022 et 2023 et prévoit continuer pour l'année 2024.

De façon plus exhaustive, la piétonnisation engendre des modifications liées:

- Aux aménagements des intersections et de l'ensemble de la rue;
- Au design de la place publique et des aménagements sur la rue;
- Au caractère ludique des aménagements:
- Aux terrasses;
- Aux activités culturelles;
- Au retrait ou à la reconfiguration du stationnement sur rue;
- À la révision de la signalisation routière;
- À la gestion des entraves (détour, report de circulation, transport en commun);
- À la gestion des livraisons des marchandises (pour les commerces, leurs clients et les résidents);
- À la gestion de l'entretien, de la propreté et des ordures sur la rue piétonne;
- À la gestion de la sécurité des usagers, sur l'artère et aux abords (telles que: la sécurité liée aux aménagements, la sécurité aux abords des intersections, la signalétique adaptée, la présence du SPVM, du SIM et d'intervenants sociaux, etc.).

Des mécanismes d'information et de communication en continu, auprès des citoyens et des commerçants ont été prévus.

La réalisation de la rue piétonne a mené à la composition d'une équipe de pilotage du projet multidisciplinaire impliquant toutes les expertises interpellées pour chacune des étapes du projet. Cette équipe est composée de représentants des directions et divisions suivantes ainsi que de

représentants de la SDCW soit:

- La Direction d'arrondissement; qui coordonne l'ensemble du projet avec les directions impliquées et la SDCW;
- La Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'ingénierie et Division de l'urbanisme;
- La Direction des travaux publics;
- La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, division de la culture;
- La Direction des services administratifs;
- La Division des communications;
- La SDCW, Direction générale et équipe opération.

Un partage des rôles et des responsabilités entre l'Arrondissement et la SDCW est établi dans la convention liée à la piétonnisation.

L'échéancier du projet, comporte notamment :

- La planification du projet;
- La conception et à la réalisation des aménagements;
- L'animation du site;
- La gestion du site;
- Les communications avec les citoyens et les parties prenantes.

Le budget de la piétonnisation s'est élevé aux montants suivants:

	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles	N/D	685 293 \$	998 841 \$	866 026 \$*
				* Préliminaire

Les revenus en provenance du Service de développement économique de Montréal pour les piétonnalisations se sont élevés aux montants suivants:

Revenus	2020	2021	2022	2023
SDE	0\$	400 000 \$	575 001 \$	401 350 \$*
				* Préliminaire

Durée de la rue piétonne:

- du 1er juin au 15 septembre 2021;
- du 1er juin au 19 septembre 2022;
(démontage au 23 septembre)
- du 1er juin au 9 septembre 2023.

Décision(s) antérieure(s)

CA23 220225 - 5 septembre 2023 - Dépôt de la réponse de la secrétaire d'arrondissement quant à la conformité de la pétition sur la piétonnisation de la rue Wellington en permanence en vertu de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056). (1232098006)

CA23 210115 - 2 mai 20223 - Dépôt de la réponse du secrétaire d'arrondissement relative à la réception d'un projet de pétition en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Piétonniser la rue Wellington en permanence) (123190813)

CA22 210038 - 8 mars 2022 - Piétonnisation de la rue Wellington durant la période estivale 2022 et modifications à la signalisation. (1226811002)

CA21 210053 - 6 avril 2021 - Piétonnisation de la rue Wellington durant la période estivale 2022 et modifications à la signalisation. (1216811003)

CA20 210072 - 5 mai 2020 - Déclaration sur la piétonnisation de la rue Wellington (120

.

Description

Le présent dossier consiste à demander au comité exécutif de mandater l'*Office de consultation publique*

de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue d'une consultation publique visant à évaluer la demande de piétonner la rue Wellington à l'année déposée en vertu du droit d'initiative citoyenne et à formuler des recommandations à ce sujet.

L'OCPM définira le format de la consultation (types d'activités privilégiées, participants, etc.), en collaboration avec les partenaires et l'Arrondissement, et sera responsable de rencontrer les parties prenantes, d'organiser, de diffuser et de tenir les activités de consultation. Enfin, l'OCPM devra faire un rapport des activités tenues et des opinions exprimées et devra formuler des recommandations en fonction des options reçues.

Bien que l'objet de la consultation soit précis et localisé, les discussions porteront sur divers enjeux notamment les impacts urbanistiques, les incidences logistiques et budgétaires, la mobilité, les aspects économiques, la sécurité publique, les animations et les activités culturelles.

Les partenaires de l'Arrondissement seront appelés à participer à l'évaluation des impacts de cette demande. Parmi ces partenaires, nous y retrouvons la *Société de développement commercial Wellington* (SDCW), l'*Agence de mobilité durable*, la *Société de transport de Montréal*, le *Service des incendies de Montréal* (SIM), le *Service de police de Montréal*.

Diverses études réalisées dans le passé pourront aider à évaluer les impacts sur la rue Wellington et les rues avoisinantes, analyses de la circulation, comptages piétons, des scénarios d'aménagement de voies cyclables. Des sondages ont aussi été effectués auprès de la clientèle fréquentant la rue piétonne afin de permettre de mieux connaître l'appréciation et les impacts de la rue piétonne.

Justification

s. o.

Aspect(s) financier(s)

En vertu du principe de responsabilité, les coûts de cette consultation seront partagés entre la Ville et l'Arrondissement. La Ville assumera les frais fixes à travers le budget annuel de l'OCPM alors que l'Arrondissement aura la charge des frais variables.

Une première évaluation des coûts par l'OCPM prévoit des frais de 115 000\$ répartis comme suit:

Frais assumés par l'OCPM : 55 000\$

Frais assumés par l'Arrondissement: 60 000\$.

	Ville (frais fixes)	Arrondissement (variables)
Commissaires		35 000
Salles		5000
Technique audio		5000
Graphisme		5000
Publicité (dépliants, etc)		5000
Analyste	25000	
Direction	5000	
Communication	5000	
Logistique	5000	5000
Administration (15%)	15 000	
Total	55 000	60 000

Un montant de 60 000\$ sera réservé à même un engagement de gestion de l'Arrondissement dans les surplus de gestion de l'Arrondissement.

Montréal 2030

Ce dossier contribue aux résultats de Montréal 2030 en lien avec la priorité 10: 10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision. Il contribue également aux engagements en équité, inclusion et accessibilité universelle. La grille d'analyse est jointe au présent dossier.

Impact(s) majeur(s)

L'importance des impacts liées à la piétonnisation à l'année sera analysée dans le cadre des consultations.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

s. o.

Opération(s) de communication

Communications relatives aux suites à la pétition déposée.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Octroi du mandat à l'OCPM: conseil d'arrondissement du 4 juin 2024 et comité exécutif du 26 juin 2024;
- Préparation du projet par la Direction d'arrondissement de Verdun et les directions concernées et transmission à l'OCPM;
- Analyse du dossier et mandater les ressources affectées au dossier par l'OCPM;
- Élaboration de la stratégie de consultation;
- Communications annonçant les séances de consultation;
- Consultations publiques;
- Dépôt de mémoires et de commentaires;
- Production du rapport par l'OCPM;
- Dépôt au conseil d'arrondissement.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Direction des services administratifs (Iva STOILOVA-DINEVA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe BOURKE

Services

Office de consultation publique de Montréal

Lecture :

Philippe BOURKE, 22 mai 2024

Responsable du dossier

Endossé par:

Diane VALLÉE
Directrice
Tél. : 514 765-7152
Télécop. :

Daniel POTVIN
Directeur par intérim
Tél. : 514.765.7101
Télécop. :
Date d'endossement : 2023-10-23 13:01:30

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1237579009